

N. 4
Ulfranc Souey
et
Azilda Proulx

Le vingt-trois juillet mil neuf
cent douze, ou la dispense de
deux bans de mariage, accordés
par le Rev. M. Chausse Bossé, di-
ligent ad hoc, en date du dix-
neuf courant, ou aussi la
publication du troisième

bans de mariage, faite au
prône de notre messe paroissiale,
entre Ulfranc Souey,
cultivateur, domicilié en cette
paroisse, fils majeur de Fer-
dinand Souey, cultivateur, et
de Hermine Tèvesque de cette
paroisse d'une part; et Azilda
Proulx, domicilié en cette
paroisse, fille mineure de
Joseph Proulx, domicilié
cultivateur, et de Marie

Lepage de cette paroisse d'autre
part, ne s'étant découvert aucun
empêchement à ce dit mariage,
nous prêtre soussigné, avons
reçu leur mutuel consente-
ment de mariage et leur avons

sur leur mutuel consente-
ment de mariage et leur avons
donné la bénédiction nup-
tiale en présence de Ferdinand
Soucy, père et témoin de l'époux.
Et de Joseph Proche, père et témoin
de l'épouse. L'épouse et quelques
parents ont signé avec nous.
Lecture faite.

Ayilda Proulx
Nicolas Trault
Ernest Talley
Philémon Lepage
Josephat Lemire
Arthur Lamont
Cécile Proulx
Clara Proulx

Allement Roy Ptre.